

Conseil de Ville - DELEMONT
Groupe CS-POP-Verts

Delémont, le 26 novembre 2012

Interpellation

A propos de la vidéosurveillance

Lors de sa réponse au développement de la motion No 5.05/12 de M. Baettig, le maire a laissé entendre que des surveillances par vidéo pouvaient avoir lieu ponctuellement. Notre groupe a toujours été opposé à une telle surveillance, qui a pour effet de déplacer les problèmes vers d'autres lieux et qui viole le droit des personnes ayant un comportement correct.

Aussi nous aimerions avoir les informations suivantes :

- Dans quels cas de tels contrôles ont-ils lieu ?
- Qui les ordonnent ?
- Qui contrôlent les vidéos ?
- La commission de protections des données est-elle informée de ces surveillances ?
- Quels sont les droits des personnes filmées à leur insu ?

Merci d'avance de vos explications.

Groupe CS-POP-Verts
Didier Nicoulin

M. D. Gu...
E. D. M. L.

